

FEDERATION INTERNATIONALE WILLEMS®

Programme des contrôles à l'issue de la 1ère année du cours de formation au Diplôme Pédagogique Willems® pour l'Education Musicale

I-Contrôle écrit de musicalité

Sensorialité Test audiométrique au 100è de ton
 Intervalles harmoniques
 Accords de 3 sons et renversements

Tonalités, mesures et tempi : reconnaître la mesure, la tonalité (le la étant donné à la fin) et indiquer le tempo de 6 improvisations. Mesures à 2/4, 3/4, 4/4, 5/4, 3/8, 6/8, 9/8 et 12/8 ; tonalités majeures et mineures des touches blanches. Tempi : largo, adagio, andante, moderato, allegro, presto.

2 dictées de 8 motifs : une dictée rythmique en mesure binaire, une dictée mélodique en clé de fa.

Inventions mélodiques : 3 débuts à traiter avec 4 motifs minimum, sans modulation obligée. 30' maximum par composition

Invention d'une 2è voix sous une mélodie donnée

Ecriture de mémoire 2 chansons tirées au sort dans une liste préétablie : 14 chansons d'intervalle et 5 chansons pour les accords ; une fois avec les paroles et une transposition sans les paroles.

Harmonisation des gammes : écriture de mémoire de l'harmonisation à 2 et 3 voix d'une gamme majeure ou mineure (les 3 formes) tirée au sort parmi les tonalités des touches blanches.

II-Contrôle écrit de pédagogie

Le candidat doit développer un sujet sans l'aide de résumé, ni plan de dissertation ni note ni schéma , tiré au sort entre 2 thèmes imposés : l'oreille musicale et son triple aspect physiologique, affectif et mental, le rythme musical.

Les ouvrages d'Edgar Willems supposés étudiés pour préparer ces dissertations sont, au minimum : l'oreille musicale, le rythme musical, les bases psychologiques de l'éducation musicale et l'ensemble des carnets pédagogiques (n° 0 à 5, n° 9 et 10) ainsi le livre « Sur les pas d'Edgar Willems » (Chapuis-Westphal) – liste non limitative.

III-Contrôle oral individuel de musicalité

Deux improvisations rythmiques : mesures choisies par le candidat, à développer avec carrure sur un début donné. Le motif initial doit pouvoir être redonné à l'issue de l'improvisation (une improvisation frappée et une improvisation en battant la mesure).

Deux improvisations mélodiques : sur un début donné, dans des mesures choisies par le candidat, différentes de celles des improvisations rythmiques ; l'une sera réalisée en vocalisant et l'autre en solfiant ; le motif initial doit pouvoir être redonné à l'issue de l'improvisation.

Lecture à vue prima vista solfiée en battant la mesure.

Lecture préparée : le candidat chante une mélodie choisie par le jury dans une liste de lectures extraites du livre de solfège Willems®, qui doit avoir été étudié en entier.

Chansons : le candidat doit chanter a capella 3 chansons choisies par le jury parmi 9 chansons préparées et extraites de 3 types de répertoire : chanson, retenue pour ses qualités poétiques et artistiques, qui sera chantée une fois avec les paroles et puis transposée en vocalisant, le ton étant donné par le jury ; chanson pratiquée pour favoriser la conscience mélodique, qui sera solfiée 2 fois dans 2 tonalités différentes préparées ; chanson présentant un intérêt pour la vie rythmique qu'elle contient : elle sera chantée 2 fois : la première en frappant la polyrythmie, comportant au moins 3 modes rythmiques différents frappés simultanément, la deuxième fois en réalisant une polyrythmie demandée par le jury avec indépendance entre les 2 mains.

IV-Contrôle oral individuel de pédagogie

Réaliser un enregistrement vidéo d'une leçon d'initiation musicale de 1er degré réalisée avec ses propres élèves et sur le lieu habituel de ses cours.

Entretien pédagogique avec le jury portant sur la présentation de la pédagogie Willems® et la leçon pratique enregistrée.

Durée totale des oraux : 40' environ

Pas de dossier écrit à présenter sauf une copie des chansons artistiques personnelles non issues du répertoire willemsien.

FEDERATION INTERNATIONALE WILLEMS®

Programme des examens finaux du diplôme pédagogique Willems® en éducation musicale

I-Examen écrit de musicalité

Sensorialité test audiométrique au 200^e de ton
 intervalles harmoniques
 accords de 3 sons et renversements
 accords de 4 sons (7 espèces) et renversements

Tonalités, mesures et tempi : reconnaître la mesure, la tonalité (le la étant donné à la fin) et indiquer le tempo de 6 improvisations préalablement enregistrées. Mesures à 2, 3, 4 et 5 temps binaires ou ternaires, mesure 3/8, mesures à temps inégaux. 24 tonalités majeures et mineures. Tempi : largo, adagio, andante, moderato, allegro, presto.

Dictées de 8 motifs : rythmique en mesure ternaire, mélodique en clé de fa, harmonique en clé de sol.

Inventions écrites : mélodique, avec modulation(s) ; le candidat pourra choisir son motif de départ parmi 3 motifs donnés.

II-Examen écrit de pédagogie

Le candidat doit développer 2 sujets, sans l'aide de résumé, ni plan de dissertation ni note ni schéma : l'un, tiré au sort parmi la liste des 9 thèmes imposés, l'autre choisi par le candidat parmi les autres thèmes de la liste augmentée de quelques thèmes optionnels :

Liste des 6 thèmes imposés :

- L'oreille musicale et son triple aspect sensoriel, affectif et mental
- Le sens rythmique et métrique
- La voix, le chant, les chansons, la mélodie et la gamme
- La participation active des enfants (invention et improvisation)
- Les bases psychologiques de l'éducation musicale
- L'éducation musicale Willems® part de la vie globale et, à travers l'analyse, conduit à la synthèse consciente : présenter la progression des 4 degrés et l'évolution interne de leurs principes de fonctionnement

Liste des 3 thèmes optionnels :

- L'improvisation musicale et instrumentale
- L'importance du mouvement corporel dans l'éducation musicale et instrumentale
- Éléments de thérapie musicale

3 heures de rédaction par sujet sont proposées au candidat.

III-Examen oral individuel de musicalité

Durée totale : une heure, répartie entre plusieurs passages.

Chaque année, il est tiré au sort 5 tonalités : 2 tonalités majeures et 3 tonalités mineures. Les 3 épreuves concernées par ces 5 tonalités sont : harmonisation de la gamme, lecture à vue chantée prima vista en battant la mesure, improvisation solfiée avec modulation sur un début donné. Ces tonalités sont communiquées aux candidats par avance.

Harmonisation d'une gamme tirée par le candidat, à 2,3 et 4 voix (version simplifiée pour les non-pianistes), de mémoire. Une autre gamme du mode opposé est choisie par le candidat.

Lecture à vue prima vista solfiée en battant la mesure.

Improvisation solfiée avec modulation sur un début donné oralement au candidat.

Lecture préparée : le candidat chante la transposition d'une mélodie de Jacques Chapius dont il a préparé une interprétation personnelle.

Chansons : le candidat présente au jury une liste de 10 chansons harmonisées (2 versions pour chacune) comprenant au moins 5 chansons d'intervalle ou d'accord. Il chante de mémoire, en s'accompagnant et transpose 2 de ces chansons, choisies par le jury dans sa liste

Harmonisation de 2 motifs rythmiques (donnés oralement par le jury) à l'aide de cadences librement choisies par le candidat.

Contrôle instrumental : le candidat interprète une œuvre d'environ 5 minutes ; il peut lui être demandé de développer les éléments rythmiques mélodiques ou harmoniques de l'œuvre présentée ainsi que les modalités de son travail personnel

IV-Examen oral individuel de pédagogie

Réaliser un enregistrement vidéo d'une leçon d'éducation musicale d'un autre degré que le premier degré, réalisée avec ses propres élèves et sur le lieu habituel de ses cours.

Entretien pédagogique avec le jury portant sur les dissertations et la leçon pratique présentée.

DOSSIER à présenter au jury lors de l'examen oral (2 exemplaires minimum)

Il contiendra :

- les harmonisations des 5 gammes manuscrites à 2, 3 et 4 voix ;
- la photocopie des 15 mélodies préparées portant l'articulation choisie par le candidat et les 19 transpositions manuscrites déterminées à l'avance ;
- chansons : la liste générale des 10 chansons avec leurs applications pédagogiques et l'indication des transpositions préparées puis les harmonisations (2 par chanson) manuscrites dont une avec le texte complet des paroles ;
- les 2 cadences retenues pour l'harmonisation des motifs rythmiques ;
- la partition (une photocopie) de l'œuvre instrumentale présentée.